

CONSENTEMENT MUTUEL ÉCLAIRÉ

REJUV PEEL - HÉLIODERMIE

LABORATOIRE
ENEOMEY

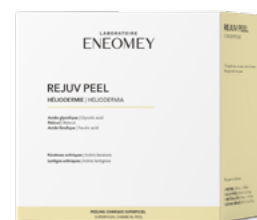
La décision de la réalisation du peeling est prise d'un commun accord entre :

- Le Patient

NOM :

PRÉNOM :

- Le Docteur :



Toute responsabilité inhérente à son évolution et à ses suites est commune.

Le patient reconnaît avoir été informé de l'ensemble des éléments ci-dessous :

✓ L'indication du peeling, les bénéfices attendus et les alternatives thérapeutiques.

✓ Les contre-indications pour lesquelles le peeling ne doit pas être utilisé :

- Grossesse ou allaitement
- Peau irritée ou altérée, plaies ouvertes, acné en phase active
- Infection bactérienne, fongique ou virale active (herpès, verrues, molluscum contagiosum...). Pour les patients sujets à l'herpès, il est recommandé de prévenir la poussée herpétique par un traitement préalable antiviral
- Pathologies cutanées chroniques (rosacée, dermatite atopique, séborrhéique...) ou maladies auto-immunes (collagénose, psoriasis, diabète de type 1, ...)
- Présence de chéloïdes et/ou cicatrices hypertrophiques
- Photosensibilité
- Radiothérapie
- Actes esthétiques professionnels (laser, dermabrasion, mésothérapie, injections, tatouage), interventions chirurgicales récentes sur la zone à traiter et tout autre traitement susceptible de compromettre la structure de la peau
- Traitement médicamenteux topique à base de peroxyde de benzoyle ou de rétinoïdes (adapalène, tazarotène ...). Stopper le traitement 15 jours avant le peeling selon l'état de la peau et jusqu'à 15 jours après la dernière séance
- Traitement médicamenteux à base de rétinoïdes (isotrétinoïne, alitrétinoïne...). Stopper le traitement 6 mois avant le peeling selon l'état de la peau et jusqu'à 2 mois après la dernière séance
- Allergie à l'un des ingrédients
- Tout autre cas pouvant exclure le patient après examen médical

✓ L'importance de suivre le traitement de préparation de peau 15 jours avant le peeling et entre chaque séance de peeling, ainsi que le traitement d'entretien durant 2 mois après la dernière séance pour favoriser une bonne tolérance des produits et optimiser les résultats.

✓ Le protocole pour l'application de REJUV PEEL qui sera réalisé selon l'importance du défaut à corriger, la zone à traiter, la qualité de la peau et le but recherché.

✓ Une sensation de chaleur et/ou des picotements légers à modérés peuvent être ressentis pendant l'application du peeling.

✓ L'importance de respecter le traitement post-peeling qui consiste en l'utilisation d'une crème réparatrice ainsi que d'une protection solaire durant 4 à 5 jours après le peeling.

✓ Des manifestations qui peuvent apparaître après le peeling : un inconfort, des tiraillements, des picotements, un érythème léger, une irritation, une desquamation légère à modérée et/ou une sensation de chaleur.

✓ En cas de persistance de ces manifestations au-delà de 72 heures ou de tout autre réaction indésirable, une consultation est à prévoir dans les plus brefs délais et le traitement doit être interrompu immédiatement.

✓ L'existence d'un risque de réaction allergique inhérent à tout produit d'usage topique.

✓ En cas de manifestations indésirables telles que : oedème, érythème, eczéma, éruption cutanée, asthme, réaction anaphylactique, le patient doit consulter son médecin dans les plus brefs délais et le traitement doit être interrompu immédiatement.

✓ La recommandation de se restreindre à l'utilisation des produits faisant partie du traitement pré et post peeling prescrit par le médecin durant tout le traitement et l'interdiction d'utiliser des produits potentiellement sensibilisants tels que lotions à base d'alcool, gommages abrasifs, produits décolorants ou purifiants, sans l'accord du médecin.

✓ L'interdiction de réaliser des actes esthétiques (laser, dermabrasion, mésothérapie, injections, tatouage, épilation électrique...) ou des séances UV sur les zones à traiter jusqu'à 1 mois après le peeling, selon l'évaluation du médecin. Les séances d'épilation laser peuvent être reprises 15 jours après le peeling.

- ✓ L'interdiction de raser ou d'épiler à la cire la zone à traiter pendant au moins 24 heures avant et jusqu'à 72 heures après le peeling.
- ✓ L'interdiction de prendre des médicaments sans accord médical durant tout le traitement.
- ✓ L'interdiction de s'exposer au soleil et/ou aux UV et l'importance d'utiliser une crème de protection solaire SPF50+ durant le traitement ainsi que les 2 mois après la dernière séance.
- ✓ L'interdiction de se gratter, se maquiller et porter des accessoires qui pourraient traumatiser la peau, tels que des serre-têtes, des chapeaux serrés ou des lunettes, durant 3 jours après le peeling.
- ✓ Un acte médico-chirurgical, même apparemment simple, comporte toujours des risques exceptionnels voir même inconnus. L'évaluation, la prise en charge et le suivi de ces risques est assuré par le médecin.
- ✓ Bien que de bons résultats soient attendus, l'efficacité du protocole ne peut pas être garantie.

En connaissance de cela, le patient s'engage à :

- Se rendre aux consultations définies par le Docteur.
- Respecter les traitements de préparation de peau et post-peeling prescrits.
- Suivre toutes les recommandations du Docteur.

PROTOCOLE PRÉ & POST ACTE EN 3 TEMPS :



DURÉE DU PROTOCOLE :

Environ 4 séances de peelings superficiels à 15 jours d'intervalle sont conseillées.

Le Docteur s'engage à :

- Convenir avec le patient d'un délai minimum de jours à respecter entre la consultation et l'intervention éventuelle.
- Se tenir à la disposition du patient et de son médecin traitant pour répondre à toute interrogation avant et après l'intervention.
- Mettre en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour approcher le résultat souhaité et palier à tout effet indésirable du patient.
- Réaliser un suivi médical régulier lui permettant de mettre à disposition du patient tous les moyens techniques dont il dispose.

Fait à , le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

DOCTEUR

PATIENT